

Conseil municipal
Mardi 18 décembre 2018 – 18h

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. CATHARY Michèle. LABAUD Jacques. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. GOS Daniel. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absent : BANON Jean Michel.

Absent excusé : DEGRUTTOLA Ghislain

Procuration : DEGRUTTOLA Ghislain à REY Vanessa

Date de convocation : 13 décembre 2018

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Arlette Emanuelli a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

Objet : Budget Principal : Décision modificative n°4 : révision de crédit

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

Section Investissement

Dépenses	Dépenses
1641 – Autres charges exceptionnelles + 5 000	2031 – 17 Frais études - 5 000

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention FDAL et DETR 2019 : Travaux de Voirie 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans la continuité du plan de travaux de voirie lancé depuis le début du mandat, il serait nécessaire d'inscrire le goudronnage de la route de Frémis au budget 2019, ainsi que la voirie au niveau de la zone du Talc.

Ces travaux d'investissement, peuvent faire l'objet de subvention du département via le FDAL (fonds départemental d'aide au local) et par l'Etat via la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant (60% subventionné, 40% autofinancé) :

Voirie Frémis

DÉPENSES

Voirie – route de Frémis----- 53 950.00 € HT

Total HT -----53 950.00 € HT

Total TTC : 64 740.00€ (TVA 20%)

RECETTES

Subvention FDAL

(30 % x 53 950.00 €)..... 16 185.00 €

Subvention DETR

(30 % x 53 950.00 €)..... 16 185.00 €

Autofinancement communal21 580.00 €

Total -----53 950.00

Voirie des Talcs

DÉPENSES

Voirie – route des Talcs

----- 19 402.00 € HT

Total HT -----19 402.00 € HT

Total TTC : 23 282.40€ (TVA 20%)

RECETTES

Subvention FDAL

(30 % x 19 402.00 €).....5 820.60 €

Subvention DETR

(30 % x 19 402.00 €).....5 820.60 €

Autofinancement communal7 760.80 €

Total -----19 402.00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention FDAL et DETR 2019 et CONSEIL REGIONAL : Aménagement de l'aire de camping car

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement de l'aire de camping-devient une priorité dans les prévisions de travaux sur la commune en 2019. Très fréquentée, elle est à ce jour peu qualitative. L'objectif est de transformer cette esplanade en une véritable aire d'accueil pour les camping-cariste.

Ces aménagements correspondent aux préconisations du CAUE et s'inscrivent dans la suite des travaux de requalification de la zone des talcs déjà effectués (rénovation ateliers, aire de lavage, voirie...)

Après réception des devis, une 1^{ère} tranche pourrait être réalisée dès 2019 et concernerait le fleurissement du talus. En 2020, la 2^{ème} tranche permettrait de délimiter les emplacements (environ 8) et de fermer l'aire via une borne.

Ces travaux d'investissement, peuvent faire l'objet de subvention du département via le FDAL (fonds départemental d'aide au local) et par l'Etat via la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), et du Conseil Régional.

Il propose d'approuver l'opération, le montant des travaux et le plan de financement suivant pour la 1^{ère} tranche de travaux : (Subventions à 80% et autofinancement à 20%)

Aménagement de l'aire de camping-car :

DÉPENSES	RECETTES
Végétalisation talus	Subvention DETR
-----7 080.00 € HT	(30 % x 7 080.00 €)----- 2 124.00 €
	Subvention FDAL
	(25 % x 7 080.00 €)-----1 770.00 €
	Subvention Conseil Régional
	(25 % x 7 080.00 €)-----1 770.00 €
	Autofinancement communal ----- 1 416.00 €
<hr/>	<hr/>
<i>Total HT</i> ----- 7 080.00 €	Total HT -----7 080.00 €
Total TTC 8 496.00€ (dont TVA 1416.00€)	

Adopté à l'unanimité

Objet : Priorisation des dossiers DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date limite de dépôts des dossiers DETR est au 31 décembre 2018 pour le financement des projets 2019. L'ensemble des dossiers déposés doivent être priorités.

Il demande au Conseil d'approuver l'ordre de priorisation des dossiers qui seront déposés en vue d'une demande DETR comme suivant :

1. Extension et aménagement du cimetière communal (coût prévisionnel 21 310 € HT)
2. Travaux de voirie, goudronnage route de Frémis (coût prévisionnel 53 950 € HT)
3. Aménagement d'une aire de camping-car (1^{ère} tranche) (coût prévisionnel 7 080.00 € HT)
4. Travaux de voirie, route des Talcs (coût prévisionnel 19 402 € HT)

Adopté à l'unanimité

Objet : Travaux sur le réseau public d'électricité de la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'alimentation pour le relais de téléphonie mobile des Talcs dans le cadre de la résorption des zones blanches doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant des travaux est de 180 404.91 € HT

La contribution de la commune s'élève à 18 000.00 € HT

Monsieur le Maire propose d'approuver la contribution de la commune et d'autoriser le SDE09 à procéder à la réalisation des travaux d'alimentation pour le relais.

13 voix pour et 1 abstention

Objet : Création d'une zone de compensation écologique – Imérys Tacs de Luzenac

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise Imerys Talcs Luzenac qui nous informe que l'autorisation d'exploiter la carrière de Talcs de Trimouns sera échue en 2020. Ils constituent dès à présent un nouveau dossier pour renouveler l'autorisation d'exploiter pour les 30 prochaines années.

La zone d'exploitation à venir, étendue sur 70 ha, est classée au titre de l'environnement. Du fait de son impact sur des espèces de faune et flore protégées, l'Etat impose à Imerys de proposer des mesures de compensation pour recréer des zones favorables à leur développement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de consacrer le terrain communal à la création d'une zone de compensation écologique par la société Imerys Talcs de Luzenac. La parcelle communale concernée est d'environ 40ha, dont 14.78 ha feront l'objet de la mesure de compensation, située en section D 3768 « Tête du Bassin du Touyre et versant de Pibert ». L'objectif sera de mener un certain nombre d'actions sur la parcelle, à savoir l'ouverture par débroussaillage mécanique, l'entretien par pâturage et le maintien d'ilots de sénescence.



8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Objet : Loyers impayés : Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire d'un logement communal ne règle pas ses loyers. Les tentatives de règlement à l'amiable restant vaines, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à pouvoir agir en justice concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Objet : Plan de Secours des Monts d'Olmes 2018/2019

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée Municipale du document Plan de Secours de la Station des Monts d'Olmes – mise à jour 2018. Ce document est écrit à l'usage des services de secours, leur permettant de faire appel rapidement à un matériel et à un personnel localisé.

Il demande au conseil municipal, après avoir pris connaissance du document et de son actualisation de l'approuver.

Adopté à l'unanimité

Objet : Tarif remboursement frais de secours - saison 2018/2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAVA SEM a communiqué de nouveaux tarifs concernant les secours ambulance pour la saison 2018/2019.

Il rappelle au Conseil Municipal les conventions et usages concernant le remboursement des frais de secours sur pistes.

Il propose de fixer les tarifs pour le remboursement des frais de secours sur pistes, saison 2018/2019.

1) **Front de neige** (et petits soins accompagnant) _____ **77.00**

2) **Sur les pistes balisées** : les frais de secours feront l'objet de la

Tarifcation suivante :

- **Zone Rapprochée – A**

Pistes : Chalets, Perce-Neige, Pradeille, Myrtilles bas, Accès Fage-Belle,

Accès Galinat, Bruyères _____ **307.00**

- **Zone Eloignée – B**

Pistes : Planas, Corniche, Vallons, Escapade, Myrtilles haut, Galinat, Isard,

Petite Escapade, Grande Escapade, Accès Cadène, Chamois, Coq, Coquelet,

Accès Galinat, Fage-Belle _____ **461.00**

Les itinéraires (tracé continu orange du Plan des Pistes) _____ **461.00**

Ambulance

Tarifs évacuation par ambulance :

	CHPO	CHIVA	CHU Toulouse
Semaine	923,70€	1044,15€	1487,62€
Weekend	1048,32€	1320,75€	1895,50€

3) En dehors des pistes balisées : les secours ayant entraîné la mise en œuvre de moyens exceptionnels, tant en matériel qu'en personnel, seront facturés au coût réel.

Le conseil municipal invite chacun à prendre une assurance au guichet en même temps que le forfait de ski.

Adopté à l'unanimité

Objet : Convention SAVA SEM - Secours station des Monts d'Olmes - saison 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention passée avec la SAVA SEM et délibérée le 3 novembre 2017, concernant la distribution des secours sur la station des Monts d'Olmes pour la saison 2017/2018.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention pour la saison 2018/2019, et propose de l'approuver.

Adopté à l'unanimité,

Informations diverses

Repas des aînés

Cette année, le repas des aînés aura lieu le jeudi 20 décembre.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire seront présentés à la rentrée, le vendredi 4 janvier à 18h30